

LE RÔLE DES BANQUES CENTRALES

Sommaire (Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)

I.	Gardien des réserves de change.....	1
II.	Pivot du système monétaire.....	2
II.1.	Flux et stocks.....	2
II.2.	Banque centrale et banques « de second rang ».....	3
II.3.	La politique monétaire.....	4
III.	Prêteur en dernier ressort.....	5

Même si plusieurs raisons fonctionnelles sont invoquées pour expliquer l'existence des banques centrales, leur raison première a été, autant dans le cas de la Banque d'Angleterre créée en 1694 que dans le cas de la Banque centrale française dont les statuts sont promulgués le 18 janvier 1800, d'assurer le financement et la trésorerie des pouvoirs centraux notamment durant des conflits guerriers et coûteux. Il en est allé ainsi des principales Banques centrales d'Europe : à sa création en 1814, la Banque des Pays-Bas était caissier de l'État et prêteur au secteur public, de même que la Banque de Belgique, créée en 1850 ; quant à la mission première de la Banque centrale d'Allemagne en 1875, elle était d'assurer la trésorerie du Reich. Quelles sont aujourd'hui les fonctions dévolues aux Banques centrales ?

On peut distinguer la politique du change, la politique monétaire (Concernant le rôle de pivot du système monétaire, cf. dossier Monnaie et inflation, dans lequel des éléments sont également utilisés pour analyser le caractère exogène ou endogène de l'offre de monnaie) et l'action en tant que prêteur en dernier ressort.

I. Gardien des réserves de change

Les banques centrales détiennent les réserves de change officielles dont elle se servent pour défendre la monnaie nationale ou au contraire éviter sa surévaluation. Les réserves servent à la défense de la valeur de la monnaie nationale sur le marché des changes lorsque celle-ci est « attaquée » ou que l'on veut lutter contre sa dévalorisation et à l'inverse elles servent à la revalorisation de la monnaie nationale lorsque cela est souhaité par la Banque centrale. Le pouvoir de la Banque dans ces deux cas est différent et asymétrique. Soutenir le change de sa propre monnaie est plus difficile qu'en éviter la revalorisation. Dans le premier cas, la Banque centrale doit disposer de

réserve de change de la devise dont on cherche à éviter la revalorisation. Ces réserves constituant un stock (fonction notamment des excédents de la balance de paiement), ce type d'intervention est par nature limité au montant des stocks. Dans le second cas, éviter la revalorisation de sa propre monnaie, comme le font aujourd'hui de nombreux pays asiatiques en soutenant le dollar, repose sur des flux de monnaie nationale – émettre de la monnaie nationale pour acheter la devise étrangère – en théorie illimités (ce qui suppose une relative indifférence aux conséquences inflationnistes à moyen ou long terme du procédé).

Dans ce domaine, les Banques centrales ne sont pas toutes logées à la même enseigne : la réserve fédérale américaine est, concernant sa politique de change, aux ordres du gouvernement qui décide de la politique de change et qui contraint donc la FED dans ses interventions, au contraire de la Banque centrale européenne, qui est totalement libre de son choix dans la mesure où elle n'est pas soumise à des directives, ce qui n'empêche pas qu'elle subisse des influences et qu'elle s'expose, ce faisant, à la critique.

II. Pivot du système monétaire

II.1. Flux et stocks

Les flux monétaires, dans une économie nationale comme la France (jusqu'à la mise en application du traité de Maastricht et l'avènement de la monnaie unique européenne), avaient pour origine trois types d'agents économiques : le trésor public émet la monnaie divisionnaire (pièces), la Banque centrale émet la monnaie fiduciaire (billets), les banques commerciales ou secondaires émettent la monnaie scripturale (inscriptions en crédit se retrouvant en dépôts). Le Trésor public met donc en circulation les pièces tandis que la Banque centrale se charge de mettre les billets en circulation. Elle crée de la monnaie par l'achat de devises aux exportateurs qui veulent les convertir en monnaie nationale et (jusqu'au traité de Maastricht) par des avances au Trésor public, autrement dit des prêts à l'État pour le financement de son déficit (lequel financement, puisque le remboursement était pour le moins rare, a longtemps été associé à une « planche à billets »). Mais l'essentiel de la création monétaire est le fait des banques commerciales. Celles-ci ne créent pas de monnaie en effectuant les règlements entre clients ni en jouant le rôle d'intermédiaire financier, d'organisme contribuant à « placer » l'épargne des ménages ; elles créent en revanche de la monnaie en acquérant des créances sur l'économie, c'est-à-dire en octroyant des prêts au secteur privé, des créances sur l'étranger (c'est-à-dire en achetant des devises à ses clients), ou encore des créances sur le Trésor public, c'est-à-dire en contribuant au